

Quel futur pour les étudiants en architecture ?

Débat sur la HMONP - Lundi 13/04/2015

[Introduction par Oriane TAPPARO](#)

[Le contexte](#)

[Explication de la situation](#)

[Mais qu'en est-il réellement ?](#)

[Questions ouvertes](#)

[Conclusion](#)

[Ouverture du débat](#)

[Parole aux étudiants !](#)

Présentation des enjeux de la réunion par Julien LAUDIÈRE, président de la FED ENSAPVS qui accueille le débat.

Débat et sensibilisation organisés à l'initiative d'un regroupement de personnes issues de différentes associations et syndicats.

Cette réunion sera introduite par une présentation du contexte actuel dans lequel évoluent les élèves architectes jusqu'à leur diplôme puis la HMONP, de la part de Oriane TAPPARO, diplômée ADE depuis juillet 2014 à l'ENSA de Toulouse.

Les visées de cette mobilisation :

- Informer sur la question du statut des étudiants sortant des écoles d'architecture.
- Rencontrer des jeunes motivés pour continuer la mobilisation.
- Se mettre en réseau avec les autres écoles et mouvements étudiants (comme les Nantais et Toulousains par exemple). Une mobilisation à l'échelle nationale nous semble plus qu'urgente.
- Etablir des actions communes.

Introduction par Oriane TAPPARO

Le contexte

Aujourd'hui, la profession subit de fortes pressions et elle est encore amenée à évoluer. Le monde professionnel se réunit afin de prendre position par rapport aux différents textes de loi et ordonnances (comme la loi Macron) qui mettent en difficulté notre métier. Un rassemblement - débat sur l'état de la profession, ouvert à tous, a été organisé le 22 janvier au palais CESE.

Aujourd'hui, ces hommes et ces femmes se rassemblent pour défendre l'architecture d'intérêt public et notre avenir professionnel. Seulement, les étudiants et jeunes diplômés sont encore trop peu représentés dans ces rassemblements.

C'est pourquoi, nous pensons qu'il est temps de participer au débat dès aujourd'hui car si nous ne sommes pas entendus c'est que nous sommes tout simplement pas (re)connus.

A travers cette démarche que nous proposons, il nous semble donc indispensable d'intéresser les jeunes à tous les débats et à toutes les questions qui touchent notre profession, qu'ils soient étudiants, ADE ou HMO car nous sommes les prochains concernés par les décisions qui seront prises.

Nous appelons donc chaque personne qu'ils soient étudiants, jeunes diplômés, professionnels, représentant de l'Ordre, professeur ou retraité à participer à ce débat.

Explication de la situation

- Avant, l'enseignement d'architecture se déroulait en 6 ans, laissant une large place à l'exercice en agence, et permettait d'obtenir le titre d'architecte DPLG (diplômé par le gouvernement). Sitôt ce diplôme obtenu et surtout reconnu de 3ème cycle (doctorat), l'architecte DPLG pouvait monter son agence et exercer en son nom propre sous réserve d'être inscrit et avoir cotisé à l'Ordre ainsi que d'avoir souscrit à une assurance professionnelle.
- Aujourd'hui, et ce depuis l'arrêté de 2007 permettant une uniformisation des enseignements supérieurs à l'échelle européenne (Licence - Master - Doctorat dit "LMD"), un étudiant qui termine ses études dans les ENSA sort avec un diplôme d'architecture de 2ème cycle (BAC+5 ou Master) qui lui confère le titre de DEA (Diplômé d'Etat en Architecture). Il lui reste donc à trouver une agence pour valider une Habilitation à exercer la Maîtrise d'Œuvre en son Nom Propre (soit HMONP) et terminer sa formation. Il a ainsi la possibilité de s'inscrire à l'Ordre, d'exercer et créer sa propre structure.
- La HMONP : 150 heures d'enseignements théorique et une mise en situation professionnelle de 6 mois minimum. Le contrat de travail admis par les ENSA pour cette formation est le CDD ou CDI ou contrat professionnalisant.¹ L'ADE en formation HMONP n'est donc pas un stagiaire.

¹ Guide de l'HMONP destiné aux structures d'accueil et aux tuteurs, édité par l'Ordre des Architectes d'Île-de-France (CROAIF) (http://adig.org/COURS/HMO/00_Carnet%20Metier/guidehmonp.pdf)

Mais qu'en est-il réellement ?

- Mêlant mise en situation professionnelle et enseignements théoriques (droits, fonctionnement des concours, économie du projet, normes, réglementations constructives, Etc.), la formation HMONP est la seule année professionnalisante de l'ensemble du cursus.
- Elle a pour vocation de permettre à l'ADE de maîtriser les conditions de son entrée dans la profession réglementée et d'endosser les responsabilités qui en découlent. La formation HMONP permet d'acquérir des connaissances indispensables sur l'organisation d'une agence mais elle permet également de développer une base technique et juridique que les DPLG n'avaient pas (ou très peu suivant les époques) en sortant de l'école.
- Mais la formation HMONP apparaît comme un pansement sur les plaies d'un enseignement trop longtemps désintéressé du chantier et de la gestion d'entreprise, de la réalité du métier d'architecte. De plus, cette mise en situation professionnelle intervient trop tard dans les études et reste optionnelle.
- Situation floue sur le statut juridique pendant cette formation : « stagiaire, étudiant salarié ou salarié en formation » → caractère précaire et certaine récession du statut face à la conjoncture actuelle.
- Un suivi pédagogique moins concluant : les jeunes en HMONP doivent être rentables pour les agences car ils ont un contrat de travail et l'aspect transmission de la formation est parfois oublié par les agences en cette période de crise.
- Une disparité dans la formation HMONP entre les ENSA (tout comme le cursus d'enseignement général de l'architecture au cours des 5 années précédentes).
- Un manque de communication entre la formation et les agences

Et les ADE qui n'arrivent pas à faire leur HMO, que deviennent-ils ?

Quelle est la valeur du Diplôme d'Etat en Architecture sur le marché du travail ?

De manière générale, on peut parler d'un manque flagrant de reconnaissance du statut ADE.

- **L'Ordre ne reconnaît aucun statut aux ADE** puisque les ADE ne peuvent s'y inscrire : nous sommes donc **invisibles dans la profession**.
- Les compétences acquises sont floues pour les employeurs : remise en question du PFE qui n'est pas encadré de la même manière dans chaque ENSA.
- une paupérisation de la profession : beaucoup et de plus en plus de contrats précaires (stages, auto-entrepreneuriat, contrats type junior entreprise).

Questions ouvertes

Avec la difficulté qu'ont les ADE, aujourd'hui, à trouver une structure d'accueil pour réaliser cette formation, nous pouvons nous poser la question de la pertinence de cette HMONP et si elle ne va pas petit à petit réduire le nombre de maîtres d'œuvre dans notre pays, qui en compte déjà fort peu à l'échelle européenne ?

(France : 45 architectes inscrits / 100 000 hab ; Moyenne Européenne : 82 architectes inscrits / 100 000 habitants)²

La dissociation du droit d'exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre au titre d'architecte diplômé d'état **n'entraîne-t-elle pas une confusion totale pour le public ?** Le sentiment qu'une absence de vision du rôle de notre profession dans notre société a conduit progressivement à un affaiblissement de notre position dès notre entrée sur le marché du travail.

Cette altération se répercute dans la reconnaissance de nos compétences et remet alors en cause la situation actuelle de l'enseignement.

Conclusion

- Une **coordination de l'enseignement sur le territoire national** est primordial afin de garantir un même niveau de compétence avec un solide tronc commun partagé par tous.
- **Nécessité d'un Diplôme unique** : il est urgent d'intégrer l'apprentissage dispensé dans la formation HMONP dès le master afin d'acquérir les compétences nécessaires en chiffrage de projet, en gestion de chantier et de constituer une première expérience réellement professionnalisante.
La HMONP ne peut être financée par les agences. L'Ordre et le gouvernement doivent nous permettre de finir notre formation et sans l'imposer comme frais aux structures professionnelles.
- Reconnaissance de l'Ordre et soutien de l'Ordre dans cette démarche.

Ouverture avec les actions menées à Toulouse et à Nantes.

Des étudiants et anciens étudiants de l'ENSA de Nantes ont monté un collectif et des groupes de travail pour réfléchir sur ces questions. Voici leur site internet : <http://www.dpa-paysdelaloire.fr>.

A Toulouse, des jeunes diplômés se réunissent également pour discuter et travaillent sur une vidéo ayant pour but de sensibiliser le public sur la situation.

Ces exemples ne sont sûrement pas des cas isolés. A nous de réunir toutes ces personnes !

² Chiffres donnés par la Ministre de la Culture, Fleur PELLERIN, dans une tribune présentant la mise en place de la "Concertation pour la Stratégie Nationale pour l'Architecture". Tribune retranscrite notamment dans [Passion Architecture n° 52 en page 4](#), édité en avril 2015 par l'UNSFA.

Ouverture du débat

Antoine DAUDRÉ-VIGNIER :

Architecte DPLG diplômé d'UP4, Vice-Président de l'UNSFA³, chargé du juridique

Il y a une logique derrière tout cela.

L'architecture est un art et une science, ce qui est un paradoxe par rapport aux autres formations. C'est un sujet sensible car il touche à la sécurité publique et aux fondements de la vie humaine.

La formation était auparavant très spécifique : on alternait entre formation théorique et formation pratique en agence. Les étudiants allaient gratter en agence. Il y avait un besoin en main d'œuvre. Cette demande a disparu.

Il y a eu ensuite l'arrivée de l'UE avec ses exigences et les cycles Licence, Master, Doctorat. Dans une école il y a la notion d'apprentissage. Les études d'architecture se font dans les écoles et non pas dans des facultés, c'est bien pour une raison. L'architecte est fait pour bâtir, cela s'apprend. C'est une science abstraite en école car on ne sort pas des livres et on ne connaît pas le travail des architectes en dehors de l'école.

Quand le ministère a créé le LMD, la profession s'est levée, elle s'est battue pour obtenir une formation professionnalisante.

Une centaine d'heures ont été obtenues ce qui correspond seulement à 6 mois en agence mais cela veut dire que les agences doivent former les jeunes. Ce n'est pas leur métier. C'est censé s'apprendre à l'école. C'est un problème en discussion avec le ministre. Les agences n'ont ni le temps, ni les moyens de former les étudiants. Dans la logique, si c'est l'architecte qui forme, c'est l'architecte qui titre or le ministère n'était absolument pas d'accord. On ne peut pas baser la qualité d'une formation à la nature d'un tissu économique.

C'est un métier tellement vaste qu'en 5 ans on ne peut pas tout acquérir. Avant la réforme, la dernière année était plutôt orientée sur le droit et d'autres matières professionnalisantes. L'expérience acquise pendant toutes les études permettait d'être architecte.

Il y a un isolement croissant entre le monde des praticiens et le monde étudiant.

Il y a tout de même un message rassurant : ce n'est pas un métier facile mais aucun architecte ayant un minimum de talent et qui soit bosseur ne s'en est pas sorti. Architecte c'est un état pas un métier.

Ce qu'on achète chez quelqu'un c'est son talent, le contenu de son travail et non son diplôme, son titre.

Un architecte n'est pas fait pour travailler pour un confrère mais pour un client.

Toute une génération de jeunes architectes n'a pas accès à la profession.

³ <http://syndicat-architectes.fr/>

Rachel TRICON

DEA en septembre 2013 de l'ESA. Actuellement en HMONP

Question pour M. Daudré-Vignier : Quand avez vous embauché pour la dernière fois ?

M. DAUDRÉ-VIGNIER :

Ce matin. J'ai 15 à 20 collaborateurs et le reste est effectivement en CDD. On embauche en fonction des concours et des projets. On n'exploite aucun stagiaire. « Quand on est syndiqué on a une éthique sociale. »

Rachel TRICON:

J'ai trouvé une structure pour faire mon année de formation HMONP parce que ma professeure qui m'encadrerait pour mon diplôme de master me connaissait, connaissait les capacités d'un étudiant en architecture et m'a fait confiance. Elle m'a donc permis de faire mon apprentissage dans son agence.

Beaucoup de professionnels pensent qu'accepter un ADE dans sa structure pour réaliser cette formation HMONP représente une trop grosse charge.

Grégoire DUBOURQ

DEA en 2014

Les agences ont tout à apprendre aux étudiants. La seule chose apportée par les étudiants c'est le BIM, de nouveaux logiciels que les professionnels ne connaissant pas encore. Pour elle, on est effectivement une charge pour les agences.

Rachel TRICON:

A l'ESA, on nous propose en licence 1 mois de stage ouvrier, 2 mois sur les deux années suivantes, puis 6 mois en master. En sortant du master, j'avais 15 mois d'expérience en agence.

Aujourd'hui, les agences prennent des stagiaires de master et non des jeunes diplômés puisqu'ils coûtent beaucoup plus chers.

Grégoire DUBOURQ :

Les agences ne paient pas les stagiaires donc ils sont gagnants. Tant que les personnes de l'Ordre des Architectes n'agissent pas, les choses ne bougeront pas.

→ Réponse collective des architectes expérimentés : « Que les syndicats et l'Ordre se bouge, c'est bien, mais sans les étudiants c'est inutile. Il faut bouger tous ensemble! »

Antoine DAUDRÉ-VIGNIER :

Il y a trois types d'agences : les grosses agences pour lesquels les étudiants se battent afin de les mettre sur leur CV alors qu'ils seront exploités, les moyennes agences (il y en a 100-150) qui ont besoin de bons collaborateurs afin de faire des projets travaillés et bons, et les très petites structures où les architectes sont seuls qui pensent qu'en prenant des

stagiaires pas chers ils vont être concurrentiels et rendent ainsi des projets mais beaucoup moins bons.

Grégoire DUBOURQ :

La majorité des architectes travaillent seuls ! Ce qui voudrait dire, selon M. Daudré-Vignier, que la majorité des architectes sont mauvais ?

Jonathan LAJCHTER :

DEA 2013 - en cours d'HMONP

Ce qui compte le plus en agence, c'est les compétences. Pendant 5 ans, on nous dit que ce qui compte ce sont les compétences. Certains architectes regardent le CV, les accomplissements, d'autres vont dire qu'ils ont juste besoin d'un gratteur. Dans certaines agences, on entend qu'il y a 200 personnes comme nous et que ce dont ils ont besoin c'est un gratteur.

La chose la plus importante c'est le réseau, ce qui permet de trouver du travail par piston. A l'ENSAPVS, ça peut aller mais la plupart du temps il disparaît.

Pour la HMONP, certaines agences vont embaucher de futurs collaborateurs, d'autres des gratteurs qu'ils changent tous les 6 mois.

On rentre en architecture sans se renseigner sur la profession.

« Vous êtes en train de créer une génération de dégoutés de l'architecture. »

Comment peut on arriver devant les professionnels avec seulement ce qu'on a appris à l'école ?

On rentre en école d'architecture sans expliquer la vérité sur le métier.

Les représentants d'architectes sont en train de créer une génération dégoûtée de la profession.

Gérard Turck :

Architecte DPLG et ingénieur, ancien enseignant à l'ENSAPVS, membre de l'UNSFA spécialisé dans la "Politique technique"

Quand j'ai été diplômé (DPLG), je n'avais pas le droit de m'appeler architecte, il fallait être inscrit à l'ordre.

Quand on a le DEA, on peut exercer. La HMONP permet seulement d'avoir sa propre agence. (*Contestation du public*)

Est ce que la HMONP relève de la formation initiale ou de la formation professionnalisante ? Dans le premier cas, l'état paye, dans le second cas, la profession paye. Dans la HMONP il n'y a aucun statut social.

Eric LAUBE :

Coordinateur pédagogique HMONP à l'ENSAPVS

Il y a eu un séminaire à Rennes avec les coordinateurs de HMONP d'une douzaine d'écoles française. Ils ont pu constater que chaque école avait ses propres conditions.

A l'ENSAPVS, un CDD ou un CDI est exigé pour être accepté en HMONP. Il est tout à fait possible de faire sa HMONP sans avoir de contrat dans d'autres écoles.
Quand les HMONP ont été montées, les enseignants étaient plutôt contre.

Oriane TAPPARO:

Si d'autres types de contrat sont acceptés pour réaliser la HMONP, n'y a-t-il pas un risque d'accentuation des dérives ?

Eric LAUBE :

C'est le travail de la commission HMONP (7 enseignants à l'ENSAPVS). Ils défendent l'alternance (un jour de cours par semaine à l'ENSAPVS) et la nécessité d'un vrai contrat.

Emilie BARTOLO :

Présidente de l'association DPA (Défense Profession Architecte)⁴, Architecte DPLG diplômée en 2007 de l'ENSAPVS

Mon entrée dans l'association a été déclenchée par la réforme de la HMONP. Je suis déçue d'avoir eu raison à l'époque. Je ne voulais pas que cette réforme s'applique. Je suis entrée en école d'architecture, car, comme beaucoup d'autres étudiants, car je voulais construire des bâtiments. Au milieu de mes études, on m'a dit que je ne pourrais pas le faire directement après avoir obtenu mon diplôme mais seulement après plusieurs années. Pourquoi le ministère veut-il se décharger de l'obtention du diplôme d'architecte sur la profession et sur le marché du travail ? Quand le marché du travail s'est effondré, les grosses agences ont licencié un tiers de leurs collaborateurs, il était donc très difficile d'obtenir une HMONP.

Il est très compliqué de travailler sans HMONP, le diplôme ADE ne valant presque rien. Avoir le droit de construire change tout, or on a perdu ce droit avec l'arrivée de la HMONP.

Les architectes sont très bons en maîtrise d'ouvrage car ils savent faire du projet. Il ne faut surtout pas perdre le projet.

Pourquoi n'y aurait-il pas un cycle de mise en situation professionnelle ? Elle serait ainsi cadrée par les écoles et il y aurait un accès au statut d'étudiant. Un ADE est un diplômé bizarre.

« Ceux qui passe leur HMONP, c'est le concours du meilleur fayot. » « En HMO, on juge une posture. »

Juliette KOZISEK :

Architecte depuis mai 2014 diplômée de l'ESA

Elle a choisi d'étudier à l'ESA car elle pense que cette école est bien pour les stages.

Après son diplôme, je suis partie en Inde pour construire une maison de 300 m². J'étais seule avec les entreprises, ce qui m'a permis de se faire ma propre expérience professionnalisante toute seule.

⁴ <http://www.defenseprofessionarchitecte.fr/>

Pour moi, l'avenir de la HMONP est assez réduit. A l'étranger, les conditions sont meilleures.

Jonathan LAJCHTER:

Quelles sont les possibilités de la profession d'architecte en France ?

Antoine DAUDRÉ-VIGNIER :

La profession d'architecte en France est dite réglementée.

Frédéric LEFEVRE :

Architecte, enseignant à l'ENSAPVS

Je suis venu parce que pour moi on allait parler de l'avenir des futurs architectes. C'est pour lui quelqu'un qui a passé la HMONP et qui a fait la démarche de s'inscrire à l'Ordre. Quand la réforme a été lancée, j'ai passé 6 ans sur le dossier. J'étais le seul enseignant à voter contre. Personne n'a vu et n'a compris qu'ils étaient en train de mettre en place un entonnoir : sur 100 personnes ADE il n'y en a que 50 qui seront architectes.

Eric LAUBE :

Personne n'est refusé pour s'inscrire en HMONP. La seule condition est d'avoir trouvé un contrat CDD ou CDI.

Frédéric LEFEVRE :

On parle d'un problème juridique, pas de la qualité de la formation. Le droit dit que pour être architecte il faut être architecte habilité à exercer sa profession et inscrit à l'ordre. J'ai demandé qu'il n'y ait pas de différence entre ADE et HMONP. Avant l'architecte diplômé était reconnu par l'Etat, qui d'ailleurs finançait ses études, comme étant capable d'exercer du jour au lendemain. Ma proposition a été refusée parce qu'il ne fallait pas qu'il y ait trop d'architecte.

Tout le monde est perdu. Le public ne comprend pas le statut des architectes (différence entre DPLG, ADE...).

Il faut réfléchir sur le moment où un architecte est un architecte.

Il faut qu'un architecte ait une compétence.

On parle de diplôme. Je souhaite un seul diplôme, pas un ADE, pas une HMONP.

Le ministère a été stupide au moment du LMD.

Michel RETBI :

Architecte DPLG, membre de DPA, et ancien enseignant de l'ENSAPVS

Dans cette réunion il y a deux catégories d'étudiant, les ADE ou en devenir et ceux qui sont HMONP.

Qu'est ce qui se passe au niveau de la profession ? Réformes et comment se fait-il que notre profession a été autant attaquée ?

Il y a une remise en cause de l'architecte par rapport au concours. C'est une réforme extrêmement grave.

J'ai été enseignant et je comprends donc très bien un ADE qui décidé de faire ces études pour être architecte. Mais aujourd'hui, 2 sur 3 diplômés partent dans la nature. Le rôle de la profession est de faire en sorte qu'ils ne partent pas dans la nature mais qu'ils aient la possibilité de faire une HMONP s'ils le souhaitent directement après leur master.

Qu'est ce qui empêche que la formation professionnalisante soit faite pendant le cycle d'études ? Le diplôme a été dégradé comme un diplôme de 2^{ème} cycle alors que c'était un diplôme de 3^{ème} cycle. Il doit le redevenir.

La question qui est posée, ce n'est pas le fait de gratter ou d'aller sur un chantier, ce n'est pas la question de l'enseignement fait en HMONP mais bien pourquoi il n'est pas fait dans le cadre de l'école.

Il faut qu'il y ait le droit pour tous de faire la HMONP.

Contenu de l'enseignement. Le ministère a mis en place plusieurs réformes. Dans ce cadre, il a eu la démagogie de dire aux écoles de faire leur propre programme. Suivant les écoles, l'enseignement de la construction a été très réduit. Il devrait y avoir un programme unique au plan national. Quand on a mis en place le diplôme d'architecte, ça s'est mis en place suivant un programme national. Il était considéré comme correspondant à un diplôme de 3^{ème} cycle dans une autre manière.

Il faut qu'il y ait un diplôme unique car pour l'instant il y a une division de la profession.

Parole aux étudiants !

Étudiant de La Villette :

Sa question est liée à la loi Macron et à la question de la concurrence entre architectes européens. Par rapport aux réformes en cours, qu'est ce que ça va changer ? Quel est d'après vous l'objet, l'avenir de cette profession, quel est son rôle social et politique ? L'architecte est un métier très inféodé aux politiques.

Est ce que ça vaut vraiment le coup d'avoir une HMONP si le métier est voué à disparaître ?

Antoine DAUDRÉ-VIGNIER :

Il n'y a jamais eu autant d'attaques contre une profession. La profession est réglementée. L'état veut un contrôle. L'architecture est d'intérêt national.

Le permis de construire est une charge que l'Etat demande à l'architecte.

Les architectes vivent sur leurs propres capitaux et en produisent.

Il n'y a pas de confusion entre celui qui conçoit et défend l'intérêt de son client et celui qui construit et qui est là pour faire de la marge sur un projet.

Étudiant de La Villette :

Tout le monde est conscient que les architectes ont des difficultés mais qu'est ce que vous proposez face à des professionnels qui ont des difficultés et des étudiants qui ont le sentiment de ne pas avoir d'avenir ?

Émilie BARTOLO :

La profession est inquiète pour son avenir. D'un côté il y a une paupérisation de la profession, une perte de terrain (permis de construire, marché publique...) et de l'autre côté les étudiants qui sortent de l'école avec des diplômes qui ne permettent pas

d'exercer. Il faut faire un travail pour alerter les pouvoirs publics. Une conférence nationale de la défense de l'architecte et de l'architecture est en train d'être mise en place. Ils souhaitent que l'Ordre des architectes leur donne les moyens de l'organiser.

Ceux qui sortent de la salle ont deux choix : se dire que c'est foutu ou s'organiser. Selon l'ordre national, ce n'est pas son rôle de prendre position. L'ordre est sous les ordres du ministère. Cette conférence est ouverte aux étudiants.

Stratégie nationale pour l'architecture : réflexion sur les architectes et l'architecture.

Il faut lire le rapport Bloche. Il dit que l'architecture c'est fantastique, qu'il en faut et que c'est aux architectes de se débrouiller.

Pascal QUINTARD-HOFSTEIN :

Architecte DPLG, Enseignant à l'ENSAP La Villette, Président de la SFA (Société Française des Architectes)

Il y a des choses à faire sur deux vitesses : premièrement savoir ce à quoi ce diplôme correspond, et deuxièmement savoir qu'est-ce qui se passe après, ce qui va être plus long.

La seule chance que la profession a de s'en sortir, c'est d'avancer ensemble.

Il faudrait qu'il y ait des gens motivés pour faire bouger les choses.

La loi Macron est dispersée dans de nombreuses choses, il est très difficile de la pister car c'est fait par des juristes.

Un ADE n'est pas étudiant mais n'est pas non plus architecte donc il est nulle part.

Une de mes étudiantes fait sa HMONP à la ville de Paris et donne donc des pénalités de retard à ses enseignants, architectes. Elle est dans la position de maître d'ouvrage.

Grégoire DUBOURQ :

Comment prendre conscience de ça alors que les étudiants ne prennent pas conscience du métier ?

Il y a le problème des cours de constructions quand on arrive dans une agence car dans certaines écoles ces heures de cours sont supprimées.

Juliette KOZISEK :

Est-ce qu'on va ouvrir une agence dans moins de 3 ans dans la situation actuelle ?

Mais à l'inverse quand on en aura besoin ça sera trop tard.

Aujourd'hui avoir sa HMONP dépend du marché du travail. On ne peut pas conditionner l'obtention d'un diplôme à la conjoncture économique. Ce n'est pas tolérable.

Personne ne construit actuellement, c'est la réalité économique. Est-ce qu'on est vraiment capable actuellement d'ouvrir une agence en tant que jeune architecte ?

Ninel NICOLAS :

Pourquoi ne parle-t-on pas de la HMONP en licence ? Les gens qui sont là l'ont déjà, sont diplômés ou en master.

Est ce que la solution ne serait pas dans l'élaboration d'une formation plus longue en intégrant la HMONP ? Il faudrait qu'elle soit plus longue et qu'il y ait plus de période professionnalisante.

On ne plaisante pas avec son droit. Les honoraires sont très bas pour les architectes alors que pour les autres professions ce n'est pas le cas du tout (un avocat à 5€ ou un chirurgien à 10€, tout le monde trouve ça bizarre). On appelle cela une offre anormalement basse.

Un médecin a un forfait minimum alors qu'en architecture ce n'est pas le cas.

On peut se dire que c'est pour protéger les consommateurs que les architectes soient payés selon un minimum légal.

Il y a désormais le statut d'auto entrepreneur qui ne permet pas de cotiser pour la retraite. On ne prépare pas son avenir ainsi.

Le statut d'apprenti est très intéressant, on est payé 2/3 du SMIC.

La réunion de ce soir montre la situation actuelle : d'un côté les agences qui roulent plus ou moins, de l'autre les étudiants qui sont perdus. Quelque chose ne passe pas.

Oriane TAPPARO :

Le débat est compliqué et long. Il y a un message commun à continuer. Il faut prendre des actions. Elles ont déjà commencé : par exemple à Nantes avec le collectif DPA Pays de la Loire, et à Toulouse avec quelques anciens camarades de promo. Il faut un discours commun, qu'il faut envoyer à toutes la profession.

Étudiant de La Villette :

La défense du statut d'architecte n'est, selon moi, pas une bonne manière de présenter les choses car c'est très égoïste par rapport à la société alors que les architectes sont là pour la société. Le problème est qu'on se dirige vers une société sans architecte.

Une question est posée : à qui s'adresse-t-on dans nos actions ?
→ Au ministère

Quand les architectes se mettent en comité, on dit ok. Mais quand les étudiants se soulèvent cela fait tache.

Pour passer à l'action il faut être nombreux et unis.

Un étudiant n'a aucune idée de comment fonctionnent les architectes.

Émilie BARTOLO:

Quand on n'était pas content, on se réunissait et on se mobilisait. Il faudrait créer une plateforme de revendication, organiser une prochaine réunion puis prendre des rendez-vous au ministère.

Il est facile de dire que ce sont les étudiants qui doivent se mobiliser. C'est également aux professionnels de le faire.

La mobilisation entre les organisations professionnelles se fait et existe. Ils n'attendent pas les étudiants. C'est aux étudiants de s'organiser. Les syndicats ne sont pas là pour instrumentaliser les étudiants. On peut adhérer à des associations de mobilisation en tant qu'étudiant.

Il y a une proposition de monter un collectif indépendant pour continuer l'action.

Question : quelles actions ?

Cela est à définir entre nous.

Départ des professionnels

Rachel TRICON :

Il faut lire la loi de 1977 et le code des déontologies. Cela permet de comprendre les enjeux.

Peut être faudrait-il faire des fiches concrètes sur ces lois. Si c'est quelque chose fait de manière pédagogique, il est possible que cela fonctionne.

Une remarque a été faite sur le fait que cette conférence est passée pour une conférence organisée par l'administration.

Daniel COLIN :

DEA en juillet 2014, Président de la Grande Masse des Beaux Arts

Réponse à la question de ce qu'est l'Association de la Grande Masse des Beaux-Arts⁵ :

La Grande Masse des Beaux Arts est née en 1926 à l'initiative d'élèves architectes dans l'école des Beaux Arts. C'est une association des élèves et anciens élèves des Beaux Arts et par extension des écoles d'architectures. L'architecture était l'une des sections des quatre arts de l'école des Beaux-Arts jusqu'à 1968. L'association s'est fondée sur le principe d'entraide et de solidarité entre tous les élèves et anciens pour améliorer la situation de ses membres. Cela passant suivant les époques par des activités culturelles, caisses de secours pour les plus démunis, participation à l'élaboration des projets pédagogiques, divers ateliers, et la défense des professions, etc.

Mais revenons à la thématique du jour.

En rapport avec la HMO, il y a un surtout gros problème de communication.

Les agences d'architecture ne sont pas au courant de la manière dont ça marche. Et les étudiants ne connaissent plus d'architectes car ils en sont totalement déconnectés hormis leurs professeurs.

⁵ http://grandemasse.org/?c=actu&p=origines_et_debuts

Pour reprendre le principe de faire des fiches, il pourrait y avoir un gros travail de communication fait par ce biais. Cela permettrait de tenir au courant les agences de l'évolution de leur profession.

Le problème de l'enseignement doit être un moteur pour faire évoluer cette question de HMONP.

M. Daudré-Vignier se pose comme un revendicateur, comme ayant fait et faisant parti des gens à participer aux débats et à tenter de faire changer les choses. C'est vrai, mais à l'heure actuelle, force est de constater que cela n'a pas été suffisant et que d'une certaine manière nous sommes devant un échec de la profession.

Il faut nous regrouper, tous ensemble, pour revendiquer nos droits mais avec une réelle masse de personnes conscientes des problèmes et sur les actions à entreprendre pour y palier...

Nous ne devons pas tombé dans l'un des problèmes entrevu ce soir : cette opposition entre étudiants et professionnels. Nous devons être unis pour faire bouger les choses.

Dans les agences ils se plaignent beaucoup du niveau des étudiants ou jeunes diplômés.

C'était un regroupement de personnes qui se connaissait par divers biais qui a participé à l'organisation de cette rencontre. Tous ont des points de vues différents mais voulaient faire front commun devant les menaces arrivant contre la profession.

Ce n'est pas normal qu'on ne puisse pas pratiquer notre métier en sortant des études.

Quelle serait la suite ? Peut être un cycle de débats dans les écoles ?

C'est à chacune des personnes présentes ce soir d'en parler autour de soi.

Comment protège-t-on le métier d'architecte ?

Étudiant de La Villette :

Pour lancer des pistes de propositions :

- Communication : bouche à oreille, AG. C'est important de faire ces fiches.
- Inter-école : la communication inter-école c'est quelque chose qui s'est perdu. Les écoles de province ont commencé à s'organiser, il faut travailler avec elles.
- Organiser le discours et savoir à qui on s'adresse.

Comment on s'adresse à l'ordre quand on aspire à y entrer ?

Comment on s'adresse à la profession ?

Il y a un important travail de sensibilisation à faire.

La Concertation pour la Stratégie Nationale de l'Architecture a été lancée par des professeurs et le ministère s'en fichait.

Dans tous les pays, il y a des gens qui se battent pour ce métier. En France, on est égoïste.

En se réunissant à quelques uns, on peut faire changer les choses.

Ce genre de conférences doit se répéter !

Il faut faire comprendre aux étudiants de licence ce qu'il se passe, de cette manière il pourront faire le choix de s'impliquer plus tard dans leurs études.

Il faut qu'il y ait une émergence d'un collectif étudiant mais pas seulement. Il faut également que les diplômés, professionnels, retraités s'impliquent.